



**INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE ET DE  
PARTENARIAT**

**ISRAËL**

**DOCUMENT DE STRATEGIE  
2007 - 2013**

**&**

**PROGRAMME INDICATIF  
2007 - 2010**

## **SYNTHESE**

Le présent document de stratégie de coopération (DSC) en faveur d'Israël couvre la période 2007-2013. L'aide en faveur d'Israël au cours de cette période sera fournie au titre du nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) mis en place pour fournir une assistance à l'instauration d'une zone de prospérité et de bon voisinage englobant l'Union européenne et les pays partenaires couverts par la politique européenne de voisinage (PEV)<sup>1</sup>. Au titre de ce nouvel instrument, une aide spécifique est accordée à tous les pays partenaires qui ont arrêté un plan d'action avec l'UE à l'appui de la mise en œuvre du plan d'action.

Le montant du financement en faveur d'Israël au titre de l'enveloppe nationale de l'IEVP est estimé actuellement à 14 millions d'euros pour la période 2007-2013. Israël sera aussi admissible au bénéfice des programmes de coopération régionale et de coopération transfrontalière de l'IEVP. Compte tenu du montant de l'enveloppe, la démarche la plus appropriée semble être de concentrer l'aide sur des actions liées à la mise en œuvre des priorités du plan d'action, essentiellement sous la forme d'une coopération institutionnelle.

Le premier objectif de la coopération entre l'UE et Israël est de nouer des relations de plus en plus étroites, allant au-delà des niveaux antérieurs de coopération, et supposant un niveau élevé d'intégration économique et l'approfondissement de la coopération politique, notamment en ce qui concerne la politique étrangère et de sécurité et le règlement du conflit au Moyen-Orient ainsi que sur les questions de droits de l'homme, sur la base du plan d'action UE-Israël.

L'aide de la CE au cours de la période couverte par la présente stratégie visera à soutenir la réalisation des objectifs politiques mentionnés ci-dessus, ce qui, conformément au programme indicatif national (PIN) 2007-2010 se traduit par une aide aux secteurs désignés comme priorités d'intérêt mutuel, sur la base du plan d'action de la PEV.

## **OBJECTIFS DE LA COOPERATION COMMUNAUTAIRE**

### ***Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE***

L'UE défend ses valeurs et ses intérêts en œuvrant en tant qu'acteur économique et politique mondial. Elle recourt à cette fin à divers instruments qui vont de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) aux dimensions extérieures des politiques intérieures de l'UE en passant par l'assistance et le commerce.

L'UE s'efforce, en particulier, de promouvoir la prospérité, la solidarité, la sécurité et le développement durable dans le monde.

---

<sup>1</sup> **Règlement (CE) n° 1638/2006 du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 arrêtant des dispositions générales instituant un instrument européen de voisinage et de partenariat.**

Il est capital que l'UE trouve le bon dosage des politiques, c'est-à-dire qu'à la lumière des objectifs stratégiques de ses relations extérieures, elle doit garantir la cohérence de tous les instruments disponibles dans ses relations avec Israël.

### ***Objectifs stratégiques de la coopération UE/CE - Israël***

L'approche UE/CE de la coopération avec Israël est déterminée par un ensemble d'objectifs stratégiques spécifiques, régionaux et mondiaux:

Dans l'**Accord d'association** du 20 novembre 1995, l'UE et Israël se sont engagés à instituer un partenariat prévoyant des relations étroites sur le plan politique et en matière de commerce et d'investissement dans l'intérêt des deux parties ainsi qu'une coopération économique, sociale, financière, scientifique dans le domaine civil, technologique et culturelle.

Lancée dans le contexte du cycle de l'élargissement de 2004, la **PEV** a pour objectif de partager avec les pays limitrophes, y compris Israël, la stabilité, la sécurité et la prospérité de l'UE dans des conditions distinctes de celles d'une adhésion à l'UE. La PEV a pour mission de prévenir l'émergence de nouvelles lignes de fracture en Europe et dans son voisinage en proposant aux pays voisins une coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle plus poussée.

Elle a trait aussi à l'un des objectifs stratégiques de l'Union européenne formulés dans la **Stratégie européenne de sécurité** de décembre 2003, à savoir contribuer à la sécurité du voisinage de l'UE. Les partenaires de la PEV espèrent développer une coopération plus étroite avec l'UE, avoir la possibilité de participer aux programmes de l'UE et bénéficier du marché intérieur de l'UE. Dans le cas d'Israël, des objectifs spécifiques ont été fixés dans le plan d'action UE-Israël de la PEV qui a été adopté par les deux parties en décembre 2004.

Les relations entre l'Union européenne et Israël s'inscrivent aussi dans le contexte plus large des efforts que déploie l'Union afin de contribuer à **résoudre le conflit du Moyen-Orient**. La conclusion d'une paix durable au Moyen-Orient est au cœur des préoccupations de l'UE qui souhaite principalement une solution fondée sur la coexistence de deux États aboutissant à un règlement définitif et global du conflit israélo-palestinien reposant sur la mise en œuvre de la feuille de route: Israël et un État palestinien démocratique, viable, pacifique et souverain vivant côte à côte en paix dans des frontières sûres et reconnues et entretenant des relations normales avec leurs voisins. .

### **PROGRAMME POLITIQUE D'ISRAËL**

Dès le début, Israël a manifesté un vif intérêt pour la PEV, y voyant la possibilité d'améliorer et d'approfondir ses relations bilatérales. En témoigne la forte mobilisation du personnel tant au sein du ministère israélien des Affaires étrangères qu'au sein des ministères concernés pour suivre et soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la PEV.

La PEV est perçue en Israël comme un complément utile du processus de Barcelone, par son approche sur mesure permettant de mettre l'accent sur des domaines qui n'ont pas été au cœur du processus régional et d'avancer à son propre rythme dans les domaines que l'UE et Israël ont désignés comme prioritaires. On peut donc considérer que le niveau d'ambition d'Israël en ce qui concerne la PEV est élevé.

Dans le domaine des échanges commerciaux en particulier, Israël insiste beaucoup sur le parallélisme entre les relations multilatérales et bilatérales. Compte tenu de son niveau élevé de développement, de la nature de ses relations commerciales avec l'UE et de l'importance du secteur de haute technologie, les enjeux de l'économie israélienne sont à certains égards différents de ceux des économies des autres pays partenaires euro-méditerranéens. Les discussions sur les accords d'évaluation de la conformité sont un exemple de cette particularité qui implique que l'UE opte pour une approche individualisée.

Par ailleurs, Israël est l'un des deux seuls pays tiers qui soient pleinement associés aux programmes-cadres de l'UE pour la recherche et le développement technologique.

Israël a manifesté un intérêt particulier non seulement pour le commerce et la recherche et l'innovation, mais aussi pour tout un éventail de secteurs, notamment dans les domaines de la justice, de la liberté et la sécurité, de l'éducation et des réseaux.

## **SITUATION POLITIQUE ET ECONOMIQUE D'ISRAËL**

Israël est une démocratie parlementaire. Elle n'a pas de constitution écrite; en revanche, la Déclaration d'indépendance (1948), la jurisprudence de la Cour suprême et un certain nombre de lois fondamentales constituent sa législation. Israël s'est proclamé "État juif", la Déclaration d'indépendance établissant l'égalité de tous les citoyens, sans distinction de religion, de race ou de sexe.

La situation politique et économique en Israël est, d'une manière générale, affectée par la persistance du conflit avec les Palestiniens et les relations de l'État hébreu avec l'ensemble du monde arabe. Israël a établi des relations diplomatiques avec l'Égypte et la Jordanie après la conclusion d'accords de paix en 1979 et 1994, respectivement. La résurgence des attentats-suicides depuis le déclenchement de la seconde Intifada en septembre 2000 constitue la principale préoccupation d'Israël sur le plan de la sécurité. Certaines des mesures prises par Israël en réaction à cette situation ont fait l'objet de critiques de la part des NU et de l'UE qui les ont jugées disproportionnées ou incompatibles avec les obligations d'Israël au regard du droit international, notamment dans les conclusions d'un récent Conseil Affaires générales et Relations extérieures de cette dernière. Dans ce contexte, la situation des droits de l'homme a aussi suscité des inquiétudes.

Israël érige un mur de séparation dont le but est, selon le gouvernement, de protéger la population israélienne contre les attaques terroristes. L'UE a critiqué le tracé du mur parce qu'il est construit partiellement en territoire palestinien occupé; Israël a procédé à certaines modifications du tracé à la suite de la décision de la Haute Cour établissant qu'il y avait lieu de tenir compte des besoins humanitaires des Palestiniens. L'incidence de cette décision a été limitée.

L'économie israélienne, autrefois basée sur l'agriculture, l'industrie légère et une production à forte intensité de main-d'œuvre, s'est transformée dans les années 1980 et 1990 en une économie basée sur la connaissance, étayée par un secteur industriel et un secteur des services compétitifs à l'échelon international, investissant 4,6% du PIB dans la recherche & développement en 2004, ce qui en fait un des principaux investisseurs mondiaux dans ce domaine en termes de PIB.

Le gouvernement israélien continue d'appliquer son "plan de relance économique", qu'il a lancé en 2003; c'est ainsi qu'il réduit l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu, réforme le marché des capitaux, favorise l'investissement étranger en Israël et prépare une réforme fiscale pour améliorer la compétitivité du système israélien, et poursuit également la réforme de la sécurité sociale. La réduction des transferts sociaux prévu dans le cadre de cette réforme avait pour objet d'accroître la participation

au marché du travail; elle a, toutefois, aussi contribué à placer le pays parmi les pays développés qui enregistrent les plus grands écarts sociaux.

L'UE est le premier partenaire commercial d'Israël qui, à son tour, est un des principaux partenaires commerciaux de l'UE dans la zone Euromed, l'ensemble des échanges commerciaux représentant pas loin de 23 milliards d'euros en 2005. L'UE est le premier importateur en Israël et le deuxième débouché pour les exportations israéliennes. Diamants mis à part, les échanges avec l'UE représentent 35% de l'ensemble des échanges commerciaux d'Israël dont le déficit commercial avec l'UE équivaut à 45% de son déficit commercial total.

L'UE et Israël ont officiellement lancé les négociations sur la libéralisation du commerce des services, des produits agricoles et des produits agricoles transformés. Le secteur des services représente 77% du PIB d'Israël et constitue déjà près d'un tiers de ses exportations. De même, les services représentent près des trois quarts du PIB de l'UE. Le commerce des services contribue donc grandement au renforcement de l'activité économique, en attirant des investissements et en stimulant la dynamique de l'économie.

#### **VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE DE LA CE (EXPERIENCES ET ENSEIGNEMENTS TIRES)**

Compte tenu de son niveau de développement économique élevé, Israël n'a pas, jusqu'à présent, bénéficié de l'assistance bilatérale<sup>2</sup>. La coopération CE/UE avec ce pays s'est donc limitée à:

- des programmes d'aide à la société civile, principalement dans le cadre du programme «Partenariat de l'Union européenne pour la paix» et de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme
- des programmes régionaux au titre de MEDA.

N'ayant jamais bénéficié de l'aide de l'UE, Israël n'a aucune expérience de la gestion des crédits UE.

La participation à des activités régionales s'est souvent révélée difficile pour les représentants de l'État hébreux du fait que ce pays n'entretient pas de relations diplomatiques bilatérales avec certains pays partenaires Euromed.

La création de l'IEVP a permis de réserver pour la première fois une enveloppe financière limitée en faveur d'Israël, pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la PEV. Compte tenu du montant de l'allocation, la démarche la plus appropriée semble être de concentrer l'aide sur des actions ciblées liées à la mise en œuvre des priorités du plan d'action, essentiellement sous forme de coopération institutionnelle par jumelage/jumelage léger.

---

<sup>2</sup> Israël a bénéficié et continue de bénéficier d'une assistance bilatérale substantielle de la part des États-Unis. Le Congrès américain a approuvé une aide de 3,16 milliards de dollars pour 2006 qui se compose de 2,28 milliards de dollars d'aide militaire (essentiellement achat en retour), 600 millions de dollars pour des projets communs de défense et 280 millions de dollars d'aide civile.

## STRATEGIE DE REPONSE DE LA CE

Le premier objectif de la coopération entre l'UE et Israël est de nouer des relations de plus en plus étroites, allant au-delà des niveaux antérieurs de coopération pour s'orienter vers une intégration économique progressive et une coopération politique plus poussée, notamment en ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient et les questions de droits de l'homme.

Dans le contexte du développement économique avancé, de la maturité des institutions publiques israéliennes et de l'importance limitée de l'allocation bilatérale, la coopération UE-Israël met l'accent sur les mesures d'aide à la mise en œuvre du plan d'action de la PEV. La définition des priorités sera guidée par les objectifs politiques recensés dans le plan d'action UE-Israël convenu de commun accord et portera essentiellement sur les domaines qui présentent un **intérêt stratégique pour l'UE** et s'inscrivent dans la logique des priorités d'Israël.

Les secteurs qui bénéficieront en priorité de l'aide de la CE seront recensés chaque année en collaboration étroite avec les autorités israéliennes.

L'action de la CE devrait porter sur le rapprochement des législations israélienne et européenne afin de faciliter et d'améliorer la coopération qui pourrait porter éventuellement sur la justice, la liberté et la sécurité, les réseaux ainsi que les contacts personnels et les échanges (y compris dans le contexte de Tempus et des programmes "Jeunesse en action" et Erasmus Mundus). Ces domaines figuraient parmi ceux qui ont été abordés et désignés comme prioritaires par les deux parties lors des réunions des sous-comités compétents.

L'aide de la CE au titre de l'allocation bilatérale sera complétée par des allocations régionales et interrégionales et des actions de la BEI, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie et de l'environnement. Elle viendra aussi s'ajouter à d'éventuelles actions sous-régionales. L'aide au titre de cette allocation bilatérale viendra, dans ce contexte, appuyer les activités de prêt de la BEI, en particulier pour faciliter les travaux sur la convergence des cadres techniques et juridiques. Le montant des prêts de la BEI envisagés actuellement dans ces secteurs est d'environ 500 millions d'euros.

Lors du sommet euro-méditerranéen qui s'est tenu à Barcelone en novembre 2005, les partenaires se sont engagés collectivement à "adopter un calendrier réaliste pour dépolluer la Méditerranée d'ici à 2020"<sup>3</sup>. La stratégie de réponse de la CE en faveur d'Israël pourrait appuyer les mesures prises au niveau national et régional pour atteindre les objectifs de l'Horizon 2020, qui sont de s'attaquer aux principales sources de pollution comprenant les émissions industrielles, les déchets municipaux et les eaux urbaines résiduaires.

---

<sup>3</sup> Pour réussir à réduire la pollution il faudra associer des actions aux niveaux régional et national au soutien de tous les acteurs dans la Méditerranée. Outre la convergence des réglementations et la réforme générale des services administratifs chargés de l'environnement, des projets d'investissement financés par les institutions financières internationales peuvent être encouragés grâce à la préparation et au soutien d'investissements ciblés (tels que les bonifications d'intérêts).

**PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2007-2010**

**Budget et échelonnement du programme**

Priorité	2007	2008	2009	2010	Total PIN	% Budget
<p>Aide à la mise en œuvre des priorités arrêtées de commun accord dans le plan d'action UE-Israël.</p> <p>À savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ aide en faveur d'activités dans le domaine de l'enseignement supérieur portant sur des domaines prioritaires d'intérêt commun, notamment en vue du rapprochement des politiques en matière d'enseignement et de formation dans une économie mondiale fondée sur la connaissance, comprenant des ateliers, des échanges et la coopération universitaire</li> <li>➤ aide en faveur d'activités liées à l'acquis dans les principaux ministères israéliens, notamment par jumelage/jumelage léger, sur la base de priorités convenues conjointement, dans des domaines tels que justice, liberté et sécurité, questions ayant trait au marché intérieur, réseaux, environnement et contacts personnels</li> <li>➤ aide en faveur de manifestations pour l'échange et la diffusion d'informations sur des questions ayant trait à l'acquis et au plan d'action</li> </ul>	2	2	2	2	8	<i>100%</i>
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b><i>100%</i></b>